

gagner et d'épargner l'argent nécessaire pour racheter sa liberté, et il sera même exempt de servir son maître entre temps. En outre, comme nous venons de le remarquer, le gouvernement musulman est obligé de réserver dans chaque budget annuel des sommes pour venir en aide aux esclaves du pays, en vue de leur émancipation. Le but de la légalité de l'esclavage en Islam n'est point d'exploiter un malheureux être comme nous. Loin de là, son objet est d'abord de procurer un toit aux prisonniers de guerre qui ont tout perdu, et qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent pas être rapatriés. En second lieu, on cherche à les éduquer et à leur procurer l'occasion la meilleure d'acquérir la culture, en milieu islamique, et sous le gouvernement de Dieu. On obtient les esclaves uniquement dans une guerre légitime, engagée par le gouvernement de l'Etat. Les razzias privées, les incursions pour kidnapper les hommes, ou même la vente d'enfants par leurs parents, n'ont absolument aucune valeur légale.

196) Venir en aide à « ceux qui sont lourdement endettés » peut se réaliser de différentes manières. Nous voyons le calife Umar organiser un service officiel pour les prêts sans intérêts.

197) L'expression « dans le sentier de Dieu » inclut toute cause de charité, et les juristes n'ont pas hésité à commencer par l'équipement militaire pour la défense de l'Islam, puisque l'Islam lutte, uniquement, pour établir le royaume de Dieu sur cette terre d'ici-bas.

198) On peut, enfin, aider « l'enfant de la route » (le voyageur) non seulement, en lui donnant l'hospitalité, mais aussi en assurant sa santé et son confort : sécurité des routes et toutes mesures pour le bien-être de ceux qui sont de passage dans un endroit, qu'il s'agisse d'indigènes ou d'étrangers, de Musulmans ou de non-Musulmans.

#### Conclusion :

198 a) Cet exposé des pratiques religieuses montre assez — il est bon de le répéter — le principe de base qui régit toute la vie musulmane : développer l'ensemble et coordonner les parties. Le Quran répète des vingtaines de fois : « Etablissez l'office de prière, et acquittez l'impôt-zakât ». Y a-t-il un signe plus évident de l'unification du corps et de l'esprit, que

cette faculté de comm  
Dieu et le paiement de  
pas dépourvus d'avant  
ne sont pas vides de  
dépendants de l'inten  
plissement de ces d